

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 12 FÉVRIER 2007

- * 294-CX-1284 concernant l'engagement d'un ingénieur au Service des terrains et bâtiments (**Philippe Parent**)

- * 294-CX-1285 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle de Paris – ECV (France) et l'Université du Québec en Outaouais

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (Loi 65).